

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECOR 005-8125/20/BM**

#### **■ Approbation d'un avenant de prorogation de la convention d'attribution de subvention à la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises 13 (CPME 13) MET 20/15161/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le tissu économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. Par ailleurs, les taux de créations et de reprises d'entreprises sont parmi les plus élevés de France, tout comme le taux de disparition. C'est donc pour poursuivre cette dynamique entrepreneuriale que dans son Agenda du développement économique la Métropole encourage le soutien de la création et du développement des entreprises.

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises 13 (CPME 13), quant à elle, est l'organisation patronale des petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus : industrie, services, commerce, artisanat et professions libérales.

Afin d'animer l'écosystème économique, la CPME 13 initie pour 2020 une action intitulée «Entreprendre ma ville». Il s'agit d'un jeu de stimulation à la création d'activité (entreprises, associations) à destination des citoyens. L'objectif étant de les reconnecter à leur territoire, favoriser la créativité et l'intelligence collective, faire émerger des projets et les accompagner en synergie avec les structures locales d'accompagnement et de financement.

Le Bureau de la Métropole, par délibération n° ECO 050-7291/19/BM du 19 décembre 2019, avait approuvé la convention et attribué une subvention de 50 000 euros.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

La convention, objet du présent avenant, devait prendre fin initialement entre décembre 2020 et février 2021.

La crise sanitaire du Covid-19 qui a conduit les autorités à confiner une grande partie de la population du 16 mars au 11 mai 2020 a empêché la CPME 13 d'exécuter les actions initialement prévues.

Ainsi, il convient, par voie d'avenant, d'opérer une prorogation de 10 mois, jusqu'en décembre 2021, de la convention d'attribution de subvention de la CPME 13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 050-7291/19/BM du 19 décembre 2019 concernant l'attribution d'une subvention et l'approbation d'une convention.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de conduire à leur terme les projets engagés avant la période de confinement lié au Covid-19.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant ci-annexé, relatif à la prorogation de 10 mois de la convention conclue avec la CPME 13.

**Article 2 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous les documents afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020